



CDD et forfait jour: combien de jours dois-je travailler?

Par **FEROTIN ARTHUR**, le **07/02/2017** à **16:00**

Bonjour,

Je vous écris car je suis perdu entre tout ce que je peux lire sur internet en termes de textes de loi et autres conventions collectives sur un sujet qui me concerne directement.

J'ai signé un cdd de six mois qui a démarré le 21 novembre et dure jusqu'au 20 mai. Pour ce que ça vaut, je suis engagé en temps que cadre avec la convention de la métallurgie. Là où ça se complique, c'est que je suis au forfait jour et à 218 jours par an. Je pensais un peu bêtement avoir exactement la moitié de ces jours (soit 109) à travailler durant la période de mon CDD mais il semble que ce ne soit pas ça du tout! Je souhaiterais donc savoir ce que je dois travailler en nombre de jours sur cette période, ce qui semble bien compliqué vu que je suis en CDD et qu'on est à cheval sur deux années.

Si quelqu'un peut m'aider dans le calcul ou au moins me dire comment effectuer ce dernier, il m'ôterait une belle épine du pied!

D'avance merci et amicalement,
feros

Par **P.M.**, le **07/02/2017** à **21:33**

Bonjour,

Déjà un forfait / jours implique que vous ayez une réelle autonomie dans l'organisation de votre emploi du temps sans avoir à suivre un horaire collectif...

C'est quand même curieux que l'employeur n'est pas apporté plus de précision concernant le forfait / jours au CDD mais il conviendrait de recalculer le nombre de jours de travail suivant l'incidence des jours fériés de la période travaillée et des congés payés...

Par **FEROTIN ARTHUR**, le **07/02/2017** à **21:40**

Merci pour la réponse. Mais il conviendrait de le faire comment? En prenant quelle base?

C'est bien mon problème..

Sinon, j'ai effectivement cette autonomie dont vous parlez.

Par **Visiteur**, le **07/02/2017** à **21:45**

Bsr

A votre place, je chercherais une réponse auprès de mon employeur et reviendrais ensuite si besoin de complément, sur le forum ...

Par **FEROTIN ARTHUR**, le **07/02/2017** à **21:48**

C'était mon intention mais le RH ne connaît malheureusement pas très bien son métier (il s'est improvisé RH en venant du technique et ne connaît pas la plupart des règles du code du travail) et n'est surtout absolument pas disponible. Tout le temps absent, il ne me répond pas. C'est pourquoi j'en viens à demander ici.

Par **P.M.**, le **07/02/2017** à **21:58**

Peut-être que cela pourrait vous aider si je vous expose la base du calcul du forfait en jours pour l'année 2017 : 365 jours - 105 jours de repos hebdomadaire (1er janvier + 2 x 52 semaines) - 25 jours de congés payés (5 semaines de 5 jours ouvrés) - 9 jours fériés tombant un jour ouvré + journée de solidarité - 218 jours de forfait = 8 jours RTT...